

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 154

présenté par

M. Fiévet, Mme Brulebois, M. Bridey, Mme Gipson, M. Trompille, M. Simian, M. Batut,  
Mme Cazarian, Mme Vanceunebrock, M. Ardouin, M. Haury et Mme Dubost

-----

### ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Il comprend des représentants de chaque niveau de collectivités territoriales. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif à assurer la représentation de chaque niveau de collectivités territoriales au sein du Haut Conseil à l'égalité puisque directement concernées par les politiques publiques.